



58^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur l'Ukraine

Genève, le 18 mars 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Vice-Président,

La Suisse remercie la Commission d'enquête pour son rapport et lui réitère son soutien.

La Suisse condamne fermement les disparitions forcées et tout usage de la torture. Elle est profondément préoccupée par le caractère systématique et généralisé de ces pratiques, qui, selon la Commission, constituent des crimes contre l'humanité. Ces actes infligent une souffrance insupportable aux victimes et à leurs proches. Nous condamnons également le recours à la violence sexuelle et fondée sur le genre comme méthode de torture visant à humilier, briser et déshumaniser les victimes. Les autorités russes doivent cesser immédiatement ces pratiques inhumaines.

Nous exprimons notre inquiétude face aux crimes de guerre constatés par la Commission, résultant d'incidents où des commandants des forces armées russes ont ordonné d'exécuter des soldats capturés ou se rendant, ceci en violation du droit international humanitaire.

La Suisse appelle toutes les parties au conflit à respecter leurs obligations de droit international humanitaire et de droits humains. Il est indispensable que tous les auteurs de violations rendent des comptes: les responsables doivent être traduits en justice et les victimes doivent obtenir vérité, justice et réparation.

Mesdames et Messieurs, comment la Commission d'enquête envisage-t-elle de poursuivre la coopération avec les instances régionales afin de renforcer la reddition des comptes et la lutte contre l'impunité ?

Je vous remercie.